

Les vérités du Syndicat CGT sur le Complément Indemnitaire annuel (CIA)

A notre étonnement, la Présidente du Conseil Régional, lors de sa rencontre avec les organisations syndicales le 15 décembre dernier, a annoncé vouloir réouvrir le chantier du CIA par un groupe de travail dédié.

Étonnement parce que l'administration a toujours été hostile à sa mise en place et que seuls deux syndicats y sont favorables... **A 11 mois des élections professionnelles cette annonce a de quoi surprendre et interroger.**

Grâce à un jeu de questions-réponses ci-dessous vous allez tout savoir sur ce qu'est le CIA et ce que propose notre syndicat.

Qu'en est-il du CIA dans notre collectivité à ce jour ? :

Rappel juridique : Notre régime indemnitaire est composé d'une part de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertises) que nous touchons tous mensuellement et d'autre part le complément indemnitaire annuel (CIA). Le complément indemnitaire annuel permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents (**prime au mérite puisque certains peuvent ne pas le percevoir**).

Historiquement la collectivité (opposée par principe à ce type de prime) avait refusé de mettre en place le CIA mais a dû s'y résoudre à la demande du Préfet de Région.

Actuellement **tous les agents** touchent le **plafond de 50 euros par an** sauf sanction disciplinaire ou item non maîtrisé dans l'évaluation annuelle. Dans ce cas de figure l'agent ne touche rien.

Qu'est ce qui peut changer concrètement et pourquoi est-ce dangereux ?

La collectivité peut décider d'augmenter le plafond du CIA par groupe de fonction (par agent) **tout en le donnant à moins d'agents. C'est ce qu'on peut appeler le CIA individualisé.**

C'est très dangereux parce que dans le cas d'un CIA « individualisé » certains agents le touchent et d'autres pas. Il n'existe **aucun critère objectif** et **laisse une totale liberté à votre supérieur hiérarchique**. Gare à ceux qui même faisant du travail sérieux ne s'entendent pas avec leur N+1. Le CIA est donc la prime la plus **injuste, inéquitable, immorale** puisqu'elle ne rémunérera pas les plus méritants (bien au contraire), tout en mettant les agents en **concurrence** et à une **possible soumission à la hiérarchie**.



Qu'est ce qui est acté ?

- Absolument rien, juste l'annonce par la Présidente d'un chantier sur ce sujet avec des groupes de travail avec les organisations syndicales.
- Aucune réunion n'a eu lieu sur ce sujet.
- Aucune enveloppe chiffrée donnée par la Région, encore moins des propositions de plafond par agent (groupe de fonction).
- Attention donc aux fausses promesses électorales de syndicats favorables à ce CIA.

Conclusion

Lors des élections professionnelles, méfiez-vous des fausses promesses de certains syndicats qui vous vendent du rêve. Faites le choix de la CGT, la seule organisation professionnelle qui vous informe et vous défend avec sérieux.



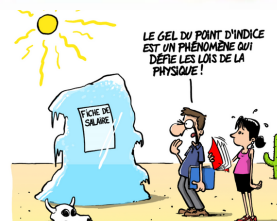
**ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
10 décembre 2026**

N'oubliez pas !



SITE CGT

www.cgtregionoccitanie.fr



**Le point d'indice à
6€
L'intégration des
primes dans la
rémunération !**



Montpellier le jeudi (CAPDEVILLE) - Syndicat-cgt@laregion.fr : 06 15 93 37 75
Toulouse le mardi - HDR section CGT - Syndicat-cgt@laregion.fr : 05 61 33 57 68